



# Lauterbacher Nouvelles

[www.niederlauterbach.fr](http://www.niederlauterbach.fr)



## LE MOT DU MAIRE,

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne année.  
Meilleurs vœux de Santé, Bonheur, et Prospérité.  
Que l'année 2020 vous donne à réaliser, selon vos espérances, ce que vous désirez, tant pour vous que pour vos proches.

André FRITZ,  
Le Maire

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2019

**Présents :** M. FRITZ André, M. ERHARD Jean-Claude, M. HEINTZ Jean Claude, M. ZIMMERMANN Laurent  
Mme BECHTOLD Chantal, M. CIVIDINO Daniel, Mme DECK Marie Anne, M. ENGELHARD Jean Michel, Mme HEINTZ Charlotte, M. ZIMMERMANN René

**Absents excusés :** M. HERBEIN Alain, Mme HUFSCHMIDT Sandrine, M. MITTENBUHLER Damien,  
M. VOLTZ Nicolas, M. WEIGEL Eric.

**Pouvoirs :** M. WEIGEL Eric à M. FRITZ André  
M.VOLTZ Nicolas à M. HEINTZ Jean Claude

## AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES

Le conseil municipal alloue les aides suivantes au ravalement de façades :  
324.29€ à M. AUGÉ Etienne, 15 rue Principale,  
345.25€ à M. ESCH Didier, 3 Route de Salmbach,  
243.00€ à Mme KOELTZ Madeleine, 6 Place notre Dame du Chêne,  
500.00€ à Mme. PHILIPPS Marie-Madeleine, 3 Place notre Dame du Chêne

## RETROCESSION DES PARCELLES DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT PRIVE « LES JARDINS DE NIEDER »

Le conseil municipal décide de transférer les parcelles rétrocédées concernant la voirie du lotissement privé « les jardins de Nieder » par la société SOVIA dans le domaine public communal sans radiation des droits au livre foncier et au cadastre. Il décide également de ne pas soumettre cette vente ( 1€ symbolique ) à la TVA.

## STEP DE NIEDERLAUTERBACH DISTRACTION DE LA PARCELLE N° 59 SECTION 34

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation en forêt communale de la station d'épuration au profit des communes de : NIEDERLAUTERBACH, SALMBACH, SCHEIBENHARD, OBERLAUTERBACH, SCHLEITHAL ET SCHEIBENHARDT (Allemagne).

Le Code Forestier prévoit que cette implantation est soumise à distraction et autorisation de défrichement accordée par arrêté préfectoral. Cette demande d'autorisation de défrichement a été introduite par le SDEA dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale déposée le 22 octobre 2018, suite au mandat délivré par la commune dans sa délibération n°2018-45 du 15 octobre 2018.



**En compensation de la distraction, le Conseil Municipal s'engage à faire relever du régime forestier l'emprise de l'ancienne station d'épuration incluse dans la même parcelle cadastrale que ci-dessus pour une superficie de 0,4 ha et la parcelle cadastrale suivante : Ban communal de Niederlauterbach, cadastré parcelle 82, section 33, lieu-dit « WALDAECKER », d'une superficie de 2ha 83a 10ca.**

Par ailleurs, au titre de la demande de dérogation des espèces protégées, le Conseil Municipal s'engage à mettre en œuvre les mesures compensatoires et d'accompagnement suivantes :

**Mesure C1 :** création d'un boisement sur le site de l'ancienne station d'épuration d'une surface d'environ 0,4 ha et inscription au futur plan de gestion de l'absence d'exploitation de cette parcelle pendant une durée de 40 ans,

**Mesure C2 : amélioration écologique du boisement dégradé sur une surface d'environ 1,2 ha au sein de la parcelle n°60 section 34 et inscription au futur plan de gestion de l'absence d'exploitation de cette parcelle pendant une durée de 40 ans,**

**Mesure complémentaire suite à l'avis du Conseil National de Protection de la Nature : gestion en libre évolution de l'espace forestier compris entre l'ancienne station et celle à créer sur environ 0,6 ha, là où seront installés les nichoirs à chiroptères et oiseaux forestiers pendant une durée de 40 ans,**

**Mesure A3 : identification d'un îlot de sénescence sur le ban communal de Niederlauterbach, cadastré parcelle n°82, section 33, lieu-dit "Waldaecker", d'une surface de 2 ha 83 a 10 ca, permettant de laisser vieillir ce boisement sur le long terme en créant un espace boisé classé.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le projet et la mise en œuvre des mesures compensatoires et d'accompagnement, autorise M. le Maire à déposer au nom de la commune de Niederlauterbach une demande d'autorisation de distraction de 1 hectare pour la parcelle n°59 en section 34 dernier, demande à l'Office National des Forêts d'instruire la présente demande en vue d'obtenir l'arrêté de distraction du régime forestier, et l'inscription des mesures compensatoires dans le futur plan de gestion.

(Cette délibération complète la DCM 2019-28 du 06/05/2019)

### AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (STEU)

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser des travaux nécessaires à la construction de la Station des Eaux Usées (STEU) de NIEDERLAUTERBACH sur le ban communal de NIEDERLAUTERBACH.

Adopté à l'UNANIMITÉ

### CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose la nécessité pour la Collectivité de NIEDERLAUTERBACH de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

La Collectivité de NIEDERLAUTERBACH charge le Centre de gestion du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

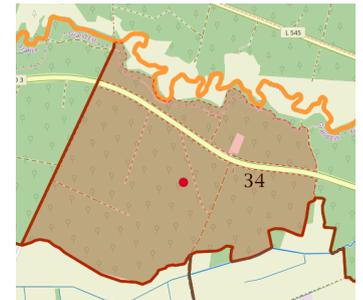
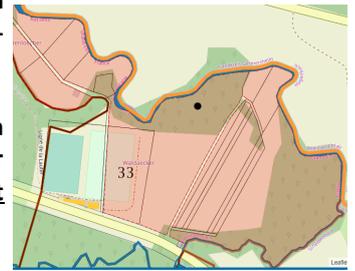
Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Régime du contrat : capitalisation.

Le conseil prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité de NIEDERLAUTERBACH puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2020.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité



Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. | Régime du contrat : capitalisation.

Le conseil prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité de NIEDERLAUTERBACH puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2020.

### CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent d'Agent technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 15/11/2019, pour les fonctions de : Entretien de la voirie et des espaces verts, Distribution des courriers de la mairie au sein de la commune, Encadrement des enfants et nettoyage des locaux en cas d'absence de l'ATSEM ou de l'Adjoint Technique ou de service d'accueil en cas de grève.

### CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DE L'ECOLE MATERNELLE

En l'absence de M. ENGELHARD Jean-Michel, personnellement intéressé par ce point et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la création d'un emploi permanent d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 15/11/2019, pour les fonctions suivantes :

Aide maternelle à l'école maternelle, Tutrice, Entretien des locaux et du matériel de l'école maternelle et, en cas d'absence des Adjoints Techniques, de l'école élémentaire et de la mairie, Commande des produits ménagers, Divers travaux communaux, notamment en cas d'absence du personnel enseignant ou des élèves.

Tous les points ont été adoptés à l'UNANIMITE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2019

**Présents :** Mmes : BECHTOLD Chantal, DECK Marie Anne, HEINTZ Charlotte, MM : FRITZ André, ERHARD Jean-Claude, HEINTZ Jean-Claude, ZIMMERMANN Laurent, CIVIDINO Daniel, ENGELHARD Jean-Michel, HERBEIN Alain (arrivé au point N° 2019-72), MITTENBUHLER Damien (arrivé au point N° 2019-67), WEIGEL Eric, ZIMMERMANN René.

**Absents excusés :** HUFSCHMIDT Sandrine, HERBEIN Alain (arrivé au point N° 2019-72), MITTENBUHLER Damien (arrivé au point N° 2019-67), VOLTZ Nicolas

**Assiste également à la séance :** Mme Aline HEILMANN

**Pouvoirs :** VOLTZ Nicolas à HEINTZ Jean-Claude

### ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE DE MOTRICITE

Le Conseil municipal décide de l'achat de mobilier (patères, étagères de rangement pour le matériel de sport des écoles et une armoire d'entretien) pour la salle de motricité, pour un montant de 1 168,49€ TTC et autorise le virement de crédits nécessaires à cet achat.

### REPLACEMENT DES POSTES INFORMATIQUES POUR LA MAIRIE

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, approuve le remplacement des ordinateurs de la Mairie en vue de la suppression de Windows 7 pour un montant estimatif de 3 616.80€ TTC. La société BERGER LEVRAULT est retenue pour cet achat.

### MISE EN PLACE D'UNE SAUVEGARDE EXTERNALISEE DES DONNEES LES PLUS SENSIBLES

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, approuve la souscription d'un contrat de sauvegarde externalisée pour la Mairie pour un montant estimatif de 811,20€ TTC. La société BERGER LEVRAULT est retenue pour cet achat.

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE 2 PHOTOCOPIEURS POUR LA MAIRIE ET LES 2 ECOLES.

Le Conseil municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, autorise celui-ci à souscrire le renouvellement de deux contrats de location de photocopieurs et de maintenance copies pour les besoins de l'école élémentaire et de la mairie et à signer tous les documents s'afférant à ce dossier. La société retenue est KONIKA MINOLTA.

## CONTRAT DE MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat pour la maintenance des équipements des aires de jeux, des buts de football à 11 et des équipements du terrain multisport de la commune auprès de la société DEKRA pour un montant de 420,00€ HT.

## FONDS DE CONCOURS

**VU** la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours :

- à hauteur de 30% du déficit d'investissement dans le cadre de l'installation et le renouvellement de l'éclairage public,
- à hauteur de 50% du déficit d'investissement dans le cadre de l'achat et de l'installation de matériel informatique,
- à hauteur de 50% du déficit d'investissement dans le cadre de l'achat de mobilier scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**Accepte** le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de l'installation et du renouvellement de l'éclairage public (aménagement ruelle entre la mairie et la rue des jardins, remplacement d'une tête blanche Rue de la Haute Vienne, remplacement des bornes de l'église et de la chapelle et remplacement de têtes blanches et plates Rue Chemin de Fer, Rue de la Haute-Vienne, Rue Barbara et Place de la Chapelle) à hauteur de 30% du montant restant à charge de la commune,

**Informe** la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin que ce montant sera de **13 061.51€**.

**Accepte** le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de l'achat et de l'installation de matériel informatique (achat d'un ordinateur portable), à hauteur de 50% du montant restant à charge de la commune,

**Informe** la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin que ce montant sera de **376,18 €**.

**Accepte** le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de l'achat de mobilier scolaire (Bancs, tables et chaises à l'école maternelle), à hauteur de 50% du montant restant à charge de la commune,

**Informe** la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin que ce montant sera de **984.37 €**.

## CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

**Le Maire rappelle** qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986; **Le Maire/Président expose** que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune/Établissement les résultats la/le concernant.

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Décide Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE | Courtier : Gras Savoye | Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

### Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Conditions : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

### Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

**- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.**

**- Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.**

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

## TRANSFERT DES FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide le transfert des fonds de solidarité communale à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

Tous les points ont été adoptés à l'UNANIMITE

### ELECTIONS MUNICIPALES 2020



L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin.

Pour les municipales 2020, **il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020**, contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin. La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne, grâce à la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse suivante :

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

### CALENDRIER DE VOS DEMARCHES POUR LE RECENSEMENT MILITAIRE

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans et demi et 17 ans	4 mois après votre recensement, créez votre compte sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> afin de faciliter votre convocation. Vous serez convoqué à votre Journée de Défense et Citoyenneté
A 17 ans et 18 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens (bac, CAP, BEP), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire

#### Plus d'infos sur :

- <http://www.majdc.fr>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>
- <https://www.defense.gouv.fr/jdc>
- Ou contactez votre centre du service national.



*L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !*



Mesdames et Messieurs,

*La période des vœux est naturellement propice pour une petite rétrospective et pour se projeter dans l'avenir. C'est vrai au plan personnel, mais c'est également vrai au plan politique où les élus profitent de ce moment pour dresser un bilan de leurs actions au service de l'intérêt général et donner des perspectives à leurs concitoyens.*

Depuis la création de la Région Grand Est, la collectivité accompagne au quotidien ses territoires et ses habitants, avec des orientations politiques fortes pour positionner notre région en territoires d'excellence.

Que ce soit dans nos lycées, entrés dans l'ère numérique par la mise à disposition gratuite à chaque lycéen d'un ordinateur et des ressources pédagogiques pour une meilleure synergie avec le monde professionnel, que ce soit dans chaque foyer ou chaque entreprise par l'accès à la fibre Très Haut Débit initiée et portée par la région, que ce soit dans nos communes pour favoriser la transition énergétique vers une énergie renouvelable ou offrir de nouveaux services aux habitants... les exemples ne manquent pas.

Avec un peu plus de 25 millions d'euros de subventions accordées pour le développement économique, la formation, l'agriculture, l'environnement, le tourisme, le développement local, la culture ou jeunesse... nos territoires bénéficient largement de la force d'investissement de la région. Mais nous souhaitons aller encore plus loin. Ainsi, la région veut renforcer la mobilité durable dans nos territoires et développer l'ensemble de nos lignes ferroviaires en correspondance avec les territoires allemands. Ce projet sans précédent a franchi une nouvelle étape cet automne avec la commande pour 376 millions d'euros auprès Alstom à Reichshoffen, de trains en capacité de circuler tant sur le réseau français, que sur le réseau allemand. La plus grosse commande jamais passée en Europe et qui va pérenniser notre industrie et nos emplois en Alsace du Nord !

Par ailleurs, le « *Pacte Offensive Croissance Emploi* » proposé par la Région à l'ensemble des communautés de communes, a comme ambition de dépasser les périmètres respectifs de ces collectivités locales, pour favoriser et partager une vision globale de développement du territoire au travers de projets structurants identifiés par les élus locaux et s'inscrivant dans les orientations politiques régionales. La signature le 22 octobre, de deux pactes qui couvrent l'ensemble de l'Alsace du Nord avec sa bande rhénane, est un marqueur supplémentaire de cette volonté de la Région d'accompagner les porteurs de projets au plus près des besoins de rayonnement des territoires.



Sur le terrain au quotidien, disponible et à votre écoute, j'ai la volonté, avec mes collègues élus et avec vous chers concitoyens, de faire de notre territoire un modèle de développement économique durable et une référence de coopération transfrontalière équilibrée et innovante. Je peux vous assurer qu'en 2020, la Région sera toujours à vos côtés pour vous faciliter la vie et développer nos villes et nos villages !

Belle année 2020. Elle sera telle que nous la construirons. Bâtissons-la ensemble pour une société plus durable, plus juste, plus proche et plus entreprenante ! « *e glückliches nejes Jahr* »

Evelyne Isinger  
Conseillère régionale, déléguée au transport  
transfrontalier  
[evelyne.isinger@grandest.fr](mailto:evelyne.isinger@grandest.fr)





## Canton de WISSEMBOURG

**VOS CONSEILLERS  
DÉPARTEMENTAUX  
à votre écoute!**

ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
**BAS-RHIN**

**Madame, Monsieur,**

L'année qui s'achève aura vu l'Alsace et ses habitants être mis à l'honneur. 2019 restera pour nous toutes et tous comme le commencement d'une nouvelle ère, celle de la Collectivité Européenne d'Alsace actée dans la loi promulguée le 3 août dernier par le Président de la République.

D'ici 2021, cette future collectivité regroupera les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dotés alors de compétences complémentaires et supplémentaires.

**Plus proche, plus efficace, plus rapide et plus visible...** L'action et les politiques publiques portées par la Collectivité Européenne d'Alsace répondront aux attentes exprimées au quotidien par les alsaciennes et les alsaciens.

Attractivité, développement économique, transfrontalier, bilinguisme, tourisme, mobilité... seront très bientôt pensés, gérés et développés à cette échelle et à celle de son espace rhénan.

Mais elles ne pourront se construire seules et sans votre aide, aussi vous serez prochainement amenés à prendre part à leur co-construction et à leur déploiement dans le cadre d'une vision et d'un projet global pour l'Alsace.

Le lien de proximité qui existe aujourd'hui sur notre canton, entre les habitant(e)s et élu(e)s que nous sommes, sera préservé.

**67 et 68 continueront d'exister en tant que territoires** et les 80 cantons alsaciens demeureront le périmètre d'élection et d'action de vos représentants départementaux.

2020 sera ainsi la dernière année au cours de laquelle nous viendrons à votre rencontre comme Conseillers Départementaux avant de devenir nous l'espérons vos Conseillers d'Alsace.

Elle sera l'occasion de faire le bilan du mandat au service de notre territoire et de l'accompagnement que nous vous apportons à l'amélioration de la vie quotidienne dans ce lien de confiance renouvelé pour lequel nous tenions à vous remercier en vous souhaitant tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**E glickliches Nejes Johr in Ejch àlli.**

**Stéphanie KOCHERT & Paul HEINTZ**

Conseillère et Conseiller Départementaux du canton de Wissembourg

Contact:  
03 88 76 65 03 – laetitia.kirch@bas-rhin.fr

# COMMUNICATIONS DIVERSES

## POUBELLE BLEUE

8 et 22 janvier  
5 et 19 février  
Voir calendrier

## POUBELLE BRUNE

7, 4, 21 et 28 janvier  
4, 11, 18 et 25 février  
Voir calendrier

### Rappel des bonnes pratiques en usage en hiver

Lors des chutes de neige ou de verglas, il incombe aux propriétaires et/ou habitants de logements de nettoyer le trottoir devant leur domicile pour garder les accès et passages sécurisés pour les passants.

Il convient aussi de ranger les véhicules dans les cours ou sur les parkings pour que le déblaiement de la route puisse s'effectuer au mieux !

### Enquête publique relative à la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique relative au projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme de la commune de NIEDERLAUTERBACH a débuté le mercredi 4 décembre 2019 à 9H00 **et prendra fin le Vendredi 10 janvier 2020 à 12H00.**

La dernière permanence du commissaire enquêteur aura lieu le :

**Vendredi 10 janvier 2020 de 9h à 12h.**

Le dossier d'enquête publique sur support papier est disponible à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Un registre dématérialisé est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1780>

### BATTUES DE CHASSE - CHAMPS ET FORET DE NIEDERLAUTERBACH

12 ET 19 JANVIER 2020

RESTEZ ATTENTIFS A CES DATES ET ÉVITEZ LES ENDROITS  
À RISQUES LORS DE VOS JOGGINGS ET DE VOS PROMENADES DOMINICALES.



### Ramassage de vieux papiers

La prochaine collecte devrait avoir lieu le **week-end du 17 au lundi 20 janvier 2020** et sera organisée comme la précédente (collecte devant la porte pour **les personnes à mobilité réduite**, benne dans la rue des champs derrière l'ancienne Coop pour les autres).

**! Prière de ne pas bloquer l'accès à la benne avec les papiers et de mettre les papiers à l'intérieur !**

# INFORMATION SMICTOM



## Contrôle d'accès en déchèteries

La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie relève d'une volonté d'équité du service proposé aux usagers. Dans le cadre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) mise en place sur les Communautés de Communes, il est nécessaire de rendre cohérent la facturation des usagers en fonction du service rendu. En effet, ces derniers paient leur REOM en fonction entre autres de leur production de déchets, il semble alors cohérent de faire payer les déchèteries en fonction des besoins de chacun d'utiliser ce service.

Il ne semble pas légitime non plus de faire supporter le coût des déchèteries de ceux qui les utilisent par les usagers qui n'y vont pas ou très peu et qui n'en ont pas le besoin.

Par ailleurs, la mise en place du contrôle d'accès revêt également un souci de justesse du service vis-à-vis des professionnels qui pour bon nombres utilisaient nos déchèteries pour se débarrasser de leurs déchets d'activité sans en acheter de tickets. Le coût de ces déchets était supporté par les usagers. La mise en place d'un nombre limité de passage va freiner le prêt de badge et limiter les apports de déchets professionnels « non facturés » par le SMICTOM.

## Les modalités d'accès et conditions d'accès

### Pourquoi un badge d'accès en déchèterie ?

- Pour permettre de mieux identifier les usagers du service et surtout d'interdire l'accès à toutes les personnes non autorisées.
- Dans un souci d'équité d'usage du service.
- Pour optimiser le service et maîtriser les coûts de fonctionnement.
- Pour accroître la sécurité des usagers par une meilleure gestion des flux de circulation sur les plateformes.

### Les bénéficiaires du badge/ la responsabilité de l'usager

Le badge d'accès est généralisé à l'ensemble des usagers des déchèteries du SMICTOM, qu'ils soient particuliers ou professionnels. Un badge d'accès est donc délivré à tous les redevables identifiés dans les bases de données des 5 Communautés de Communes adhérentes au SMICTOM. Le badge d'accès est strictement personnel et ne peut être cédé à un tiers. Un seul badge est établi par redevable. Le badge reste la propriété du SMICTOM mais le détenteur du badge s'engage au respect des modalités d'utilisation de celui-ci.

Le badge est délivré pour une durée illimitée. Toutefois, le non-respect des règles d'utilisation du badge ou de la déchèterie peut entraîner une désactivation de ce dernier.

### Changement de situation

Tout changement de situation doit faire l'objet d'une information auprès des services du SMICTOM ou de votre Communauté de Communes :

En cas de déménagement à l'intérieur du territoire, il convient de transmettre vos nouvelles coordonnées afin de mettre à jour la base de données.

En cas de déménagement hors du territoire, le badge d'accès doit être restitué.

En cas de perte, de vol ou de détérioration du badge, celui-ci sera désactivé et un nouveau badge sera attribué moyennant une contribution de 5 €

### Conditions d'accès

En aucun cas, l'usager ne pourra se faire ouvrir la barrière par le gardien (qu'elle qu'en soit la raison) s'il n'est pas en possession du badge lors de son passage en déchèterie.

Le quota d'entrées annuelles « gratuites » est fixé par l'assemblée délibérante. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce quota est fixé à 20 entrées, il sera facturé 5 € par passage supplémentaire.

### En cas de besoin, les usagers peuvent accéder plusieurs fois par jour en déchèterie dans la limite de 2m<sup>3</sup> par passage.

Dans le cas où le volume déposé devait être supérieur à 2m<sup>3</sup>, l'usager devra au préalable en faire la demande auprès des services du SMICTOM. Le SMICTOM lui délivrera un document lui permettant de venir en déchèterie avec plus de 2m<sup>3</sup>. Lors de son accès, le badge de l'usager sera alors défacturé d'autant de passage par tranche de 2m<sup>3</sup>.

### Accès des professionnels

Tout véhicule professionnel « siglé » sera considéré comme faisant partie de cette catégorie et ne sera accepté que dans l'une des 5 déchèteries (Lauterbourg, Niederbronn, Soultz-sous-Forêts, Woerth, Wissembourg,) acceptant cette catégorie d'usagers.

L'usager venant déposer ses déchets avec ce type de véhicule devra obligatoirement être en possession d'un badge professionnel. Dans le cas contraire, le dépôt des déchets lui sera interdit.

### Quelques chiffres

42 818 badges distribués sur l'ensemble du territoire du SMICTOM depuis le mois de mars 2019.

40 638 foyers concernés

802 professionnels

Au 01/12/2019 soit après 7 mois de fonctionnement, les résultats montrent que :

plus d'un quart (26.41 %) des usagers n'ont pas encore utilisé leur badge pour aller en déchèterie.

81.73 % des usagers y sont allés 5 fois ou moins de 5 fois

95.34 % des usagers y sont allés 10 fois ou moins de 10 fois

En extrapolant sur l'année la moyenne annuelle est de 5.18 entrées/ an/ foyer



### Tarifs déchèteries applicables au 01/01/2020

#### Particuliers :

Passage supplémentaire au-delà du seuil défini = 5 €

Réédition d'un badge (suite perte, détérioration...) = 5 €

Non restitution du badge = 5 €

#### Professionnels :

Part fixe = 40 €/an

Badge supplémentaire = 5 €

Part variable (fonction de la nature et poids ou volume des déchets déposés) :

Nature des déchets	Tarif €/t	Tarif €/m3
Papier/ Carton	0 €	0 €
Métaux/ Batteries	0 €	0 €
Gravats	20 €	28 €
Plâtre	140 €	140 €
Tout venant	70 €	36 €
Déchets verts	70 €	12 €
Bois	60 €	20 €
Verre	30 €	10 €
D3E	0 €	0 €
Huiles végétales	0 €	0 €
Huiles minérales	120 €	110 €
Toxiques	2 000 €	2 000 €
Mobilier	0 €	0 €

## Les activités à l'école

Comme chaque année, la Communauté des Communes de la Plaine du Rhin a offert un spectacle et un atelier aux élèves des écoles élémentaires faisant partie de la ComCom pour Noël.



Le spectacle, qui s'intitule "**Boucanville**", a eu lieu dans la salle communale de Wintzenbach le mardi après-midi du 5 novembre.

Par la suite, les comédiens sont intervenus dans la salle du sous-sol du périscolaire de Niederlauterbach le mardi après-midi du 12 novembre. Les élèves pouvaient, à leur tour,



jouer le rôle de figurants, créer des sons ou projeter des ombres.

### Plantation d'un arbre dans le verger communal le 26 novembre

Le lendemain de la Ste-Catherine, les élèves de l'école élémentaire avec leurs institutrices, Mmes Joos, Lüttel et Hiebel ont rejoint Doris Siegel, vice-présidente de la fédération des producteurs de fruits, Jean Claude Siegel et le président Léon Feist, membres de l'association des arboriculteurs de Niederlauterbach et environs, pour écouter et

procéder à la plantation d'un pommier, un Weinling, dans le verger communal situé en contrebas de l'école élémentaire.

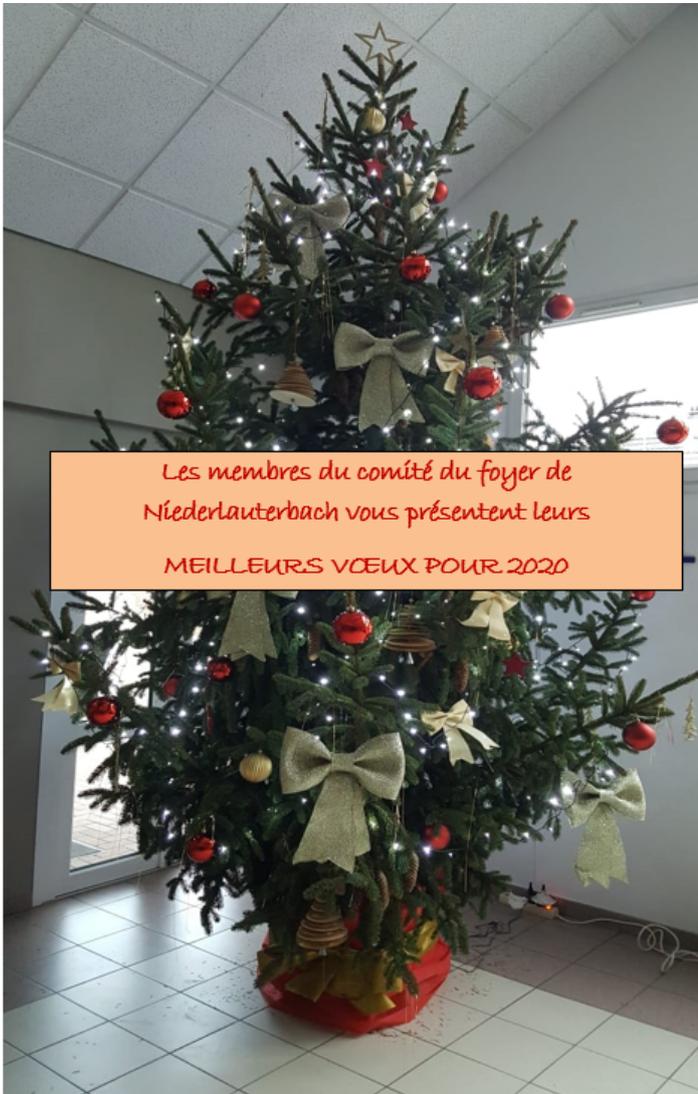
Doris Siegel, monitrice de l'association des arboriculteurs a expliqué les diverses étapes pour cette mise en terre de l'arbre et a donné quelques coups de sécateurs pour raccourcir les racines. La préparation du trou pour accueillir le tronc, le rôle du tuteur, l'orientation compte tenu des vents dominants ont été les sujets principaux développés et mentionnés au jeune auditoire attentif. Les membres arboriculteurs présents ont pu répondre aux diverses questions posées par ces élèves enthousiastes, désormais un peu responsables de leur arbre planté.

Pour réchauffer les élèves et les personnes présentes, du jus de pomme chaud a été offert, aussitôt après la fin du travail. Jean Claude Erhard et Laurent Zimmermann, adjoints au maire, ont également participé à ce cours pratique en montrant les bons gestes aux élèves, pour que cette transmission de savoir-faire ne se perde pas.



# LA VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

## COMITE DU FOYER DE NIEDERLAUTERBACH



## PAROISSE STE MARGUERITE

Le conseil de Fabrique de l'église souhaite remercier vivement les bénévoles, qui apportent leur soutien pratique au fonctionnement tel que nous le connaissons encore.

Merci aux personnes qui ont réalisé le montage de la belle crèche de l'enfant Jésus, qui ont œuvré lors de la fête patronale le 21 juillet et aux offices et repas du 14 et 15 août.

Merci aux bénévoles qui entretiennent, nettoient et fleurissent l'église et la chapelle.

Merci aux lecteurs, aux servants de messe, aux choristes et aux organistes qui animent avec le curé les offices religieux de façon régulière.

**PAIX BONHEUR SERENITE**



**SANTE PROSPERITE  
EN 2020 !**

## BIBLIOTHEQUE « PLAISIR DE LIRE »

La bibliothèque organisera le **vendredi 7 février 2020 une 7ème soirée jeux à la bibliothèque** même, à partir de 19h. Venez nombreux découvrir des jeux de société ou faites découvrir vos jeux,

à partir de 6 ans sur inscription à l'adresse mail: [bibliotheque.niederlauterbach@laposte.net](mailto:bibliotheque.niederlauterbach@laposte.net) ou pendant les horaires d'ouverture.

**Horaires d'ouverture:** Mardi 14h30 à 16h00 - Jeudi 10h00 à 11h00 - Vendredi 18h00 à 19h00

Les personnes à mobilité réduite souhaitant emprunter des livres sont invitées à contacter Mme. HEINTZ Béatrice au 03.88.53.60.84

**En cette nouvelle année 2020, recevez de la part de toute notre équipe,  
nos vœux les plus sincères.**

## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE NIEDERLAUTERBACH

2019 fut une année de changement pour notre section locale. En effet, notre volonté étant de pouvoir aider notre prochain et au vu de nos effectifs et des contraintes de chacun, les sections de Niederlauterbach et de Salmbach/Oberlauterbach se sont regroupées. Cette nouvelle section compte 19 sapeurs pompiers volontaires. Depuis le 1er mars, date du regroupement, la section a assuré 42 interventions au total réparties de la manière suivante : 21 sur la commune de Niederlauterbach, 9 sur celle d'Oberlauterbach et 14 à Salmbach.

Concernant le personnel de notre commune:

- ◆ le sapeur Eric WEIGEL a évolué vers le grade de Caporal ;
- ◆ le Caporal Chef Désirée WEIGEL a été nommée au grade de Sergent ;
- ◆ Le Sergent Chef Alain HERBEIN a été promu au grade d'Adjudant ;
- ◆ notre section a accueilli l'Adjudant Chef Eloi BLETZACKER ;
- ◆ en 2020, Antoine ZIMMERMANN rejoindra notre effectif ;



Comme à son habitude, le personnel opérationnel n'a pas ménagé sa peine pour effectuer un grand nombre d'heures afin de suivre les différentes formations dans le but de maintenir leurs acquis.

Nous comptons 3 Jeunes Sapeurs Pompiers : Laurine ZIMMERMANN ainsi que Baptiste et Charline THOMANN. Si vous avez entre 12 et 16 ans et envie d'apprendre les rudiments des Sapeurs Pompiers, vous pourrez intégrer l'équipe des « Jeunes Sapeurs Pompiers » à Lauterbourg. **Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec Le Caporal-Chef NOELLET Philippe au 06 66 24 21 63 ou par mail : [adjsp67.mothern@gmail.com](mailto:adjsp67.mothern@gmail.com).**

Venir en aide aux autres vous intéresse et vous avez plus de 16 ans, venez nous rejoindre !  
N'hésitez pas à contacter **Alain HERBEIN, chef de section, au 06 80 30 84 58.**

L'Amicale des Sapeurs Pompiers vous remercie pour votre participation au repas de la Nochkerwe ainsi que pour vos dons lors de la distribution annuelle des calendriers. Pour les personnes souhaitant encore obtenir un calendrier, vous pouvez vous adresser à Alain HERBEIN.

Nous remercions également tous les membres de l'Amicale ainsi que leur conjoint qui tout au long de l'année restent actifs et mobilisés pour faire vivre notre Amicale.

**Le Chef de Section & Président de l'Amicale  
HERBEIN Alain**

***Nous vous présentons nos meilleurs voeux  
pour 2020 !***

## ARBORICULTEURS DE NIEDERLAUTERBACH ET ENVIRONS

### PLANNING DES ACTIVITES 2020

#### Cours de taille sur arbres fruitiers :

Samedi 08 février 2020 à 14H00 à **MOTHERN**

Samedi 22 février 2020 à 14H00 à **SCHLEITHAL**

samedi 29 février 2020 à 14H00 à **NIEDERLAUTERBACH**

**Assemblée générale le 15 février à 19h à la salle des fêtes de Niederlauterbach**

*Les membres du comité vous souhaitent une belle année 2020 !*

*Que l'année soit diversifiée et prolifique pour maintenir l'arboriculteur dynamique et heureux !*



## LA FETE DE NOEL DES AINES



Ce samedi 7 décembre, le Maire, les membres du CCAS , les conseillers municipaux et leurs conjoints ont accueilli les aînés de la commune à la salle des fêtes.

De coutume aussi depuis de nombreuses années, les représentants des associations , le personnel enseignant, le personnel communal et administratif et leurs conjoints sont également conviés au repas de Noël offert par la commune.

Après le mot de bienvenue du maire André Fritz , les deux élus politiques présents , Evelyne Isinger , Conseillère Régionale du Grand Est et Paul Heintz , Conseiller Départemental du Bas Rhin, ont exposé le travail de leurs institutions, les aides et financements dispensés et les projets en construction.

**Cette année, le doyen de l'assemblée était Joseph Fritz 90 ans, tandis que trois dames âgées de 89 ans, Marie Erhard, Lucie Baumann et Marguerite Boell, complètent le haut du tableau.**

Le repas préparé par Ralf Bechtold pour les 125 personnes inscrites a été apprécié, les bûches glacées et traditionnelles façonnées par la maison Sonntag, puis les bredle apportés et offerts par les épouses des conseillers, ont parfait ce menu festif.

Il resta encore quelque 75 colis à distribuer aux personnes n'ayant pu venir se joindre à cette rencontre de la période de l'Avent. Les conseillers en charge de cette mission apporteront les présents à domicile.

Cette année, les sapins gracieusement offerts par les familles Heilmann Denis et Hoerd Laurent ont été érigés respectivement sur la placette et à l'intérieur de la salle des fêtes.

Merci à eux pour ces dons !

## La Fête de Noël du FC Niederlauterbach



Dimanche 22 décembre la grande famille du FC Niederlauterbach s'est réunie près du sapin décoré pour leur repas de Noël.

Le président Pascal Baumann accueillit les 145 personnes dont 25 enfants des joueurs ou membres.

Il salua les maires André Fritz et Benoît Baumann de Neewiller, puisque depuis la rentrée sportive de septembre le club voisin s'était rapproché du club local par manque d'effectifs. Ainsi 3 équipes séniors ont pu rester actives, l'une évoluant à Neewil-

ler, afin que les installations puissent demeurer entretenues.

Il rappela les bons scores de l'année en cours, la prestigieuse victoire en coupe CMDP et les quatre RDV à la Hardt de l'année 2020. Les deux maires purent aussi saluer les performances des équipes, les engagements judicieux de cette entente et promettre les soutiens nécessaires des communes pour le club.



Le copieux repas put être servi sous l'œil attentif de André Kreutzberger à la grande famille, dont Marguerite Zimmermann 86 ans était la plus âgée et Mya Zermann 2 mois la plus jeune des enfants.

L'après-midi se déroula en musique et chants, Thomas Garcia en parfait modérateur fit chanter les 2 Clara, puis interpréta lui-même quelques chants de Noël, Sabrina le rejoignit aussi sur la scène pour terminer le répertoire de Noël.

Durant l'après-midi, plusieurs récompenses vinrent à point comme présents de Noël aux joueurs les plus assidus aux entraînements.



Dans cet esprit de club familial, on ne pouvait oublier la venue des « Pères Noël » que les enfants rassemblés attendaient impatiemment.

La soirée continua par quelques morceaux choisis de Karaoké, où les plus valeureux joueurs de football ont emprunté le micro pour montrer d'autres talents cachés.



# CLUB CINEMA LAUTERBOURG

## Samedi 11 janvier 2020



17 h 00

### La fameuse invasion des ours en Sicile

Animation à partir 6 ans  
Durée : 1h22.

Tout commence le jour où Tonio, le fils du roi des ours, est enlevé par des chasseurs dans les montagnes de Sicile. Profitant de la rigueur d'un hiver qui menace son peuple de famine, le roi décide alors d'envahir la plaine où habitent les hommes. Avec l'aide de son armée et d'un magicien, il réussit à vaincre et retrouve Tonio...



20 h 00

### Un monde plus grand

Durée : 1h40  
Avec Cécile de France

Partie en Mongolie chez des éleveurs de rennes pour enregistrer des chants traditionnels, Corine pensait pouvoir surmonter la mort de Paul, son grand amour. Mais sa rencontre avec la chamane Oyun bouleverse son voyage, elle lui annonce qu'elle a reçu un don rare et doit être formée aux traditions chamaniques...

## Samedi 18 janvier 2020



17 h 00

### Abominable

Animation à partir 6 ans  
Durée : 1h37

Tout commence sur le toit d'un immeuble à Shanghai, avec l'improbable rencontre d'une jeune adolescente, l'intrépide Yi, avec un jeune Yeti. La jeune fille et ses amis Jin et Peng vont tenter de ramener chez lui celui qu'ils appellent désormais Everest, leur nouvel et étrange ami, afin qu'il puisse retrouver sa famille sur le toit du monde...



20 h 00

### Joyeuse Retraite !

Durée : 1h37  
Comédie

Avec T. Lhermitte, M. Laroque  
L'heure de la retraite est enfin arrivée pour Philippe et Marilou ! Ils s'apprêtent à réaliser leur rêve : partir vivre sous le soleil du Portugal. Au revoir le travail, au revoir la famille, au revoir les emmerdes ! Ils pensaient enfin être tranquilles... mais leur famille a d'autres projets pour eux !

## Samedi 1<sup>er</sup> février 2020



17 h 00

### Le cristal magique

Animation à partir de 3 ans  
Durée : 1h39.

Il existe un cristal magique, qui a le pouvoir de faire revenir l'eau dans la forêt. Mais il a été volé par Bantour, le roi des ours. Seul un héros courageux pourra le rapporter et éviter la sécheresse. Amy la petite hérissonne et son ami Tom l'écureuil décident alors de partir à l'aventure pour sauver la nature ! Ce sont parfois les plus petits qui sont les plus courageux.



20 h 00

### À couteaux tirés

Durée : 2h11  
Policier avec D. Craig  
Célèbre auteur de polars, Harlan Thrombey est retrouvé mort dans sa somptueuse propriété, le soir de ses 85 ans. L'esprit affûté et la mine débonnaire, le détective Blanc est alors engagé par un commanditaire anonyme afin d'élucider l'affaire. Mais entre la famille d'Harlan qui s'entre-déchire et son personnel qui lui reste dévoué, Blanc plonge dans les méandres d'une enquête mouvementée...

## Samedi 15 février 2020



17 h 00

### Vic le Viking

Animation à partir de 3 ans  
Durée : 1h21.

Vic est un jeune Viking pas comme les autres : pas très costaud mais très malin. Quand son père, Halvar, le chef du village, dérobe à son ennemi juré une épée magique qui transforme tout en or, l'appât du gain sème la pagaille chez les Vikings ! Vic va alors devoir embarquer pour un périlleux voyage vers une île mythique du grand Nord pour briser le sortilège de l'épée...



20 h 00

### Le meilleur reste à venir

Durée : 1h57  
Avec F. Luchini, P. Bruel  
Arthur et César sont amis d'enfance. Un jour, l'aventureux César fait une terrible chute. Arthur, professeur de médecine à la vie rangée, insiste pour l'accompagner se faire soigner aux urgences. Là, César subit des analyses médicales dont les résultats, très alarmants, sont envoyés à Arthur...

***LES FELICITATIONS DE LA COMMUNE !***



Le 13 novembre lors du 85ème anniversaire de Mme Marie Alice HEILMANN née HEINTZ



Le 14 décembre lors du 85ème anniversaire de Mme Odile FRITZ née IFFRIG

## LES ANNIVERSAIRES



### EN JANVIER

Le 3 janvier	73 ans	ILLIG André
Le 4 janvier	75 ans	SCHEURER Jean Paul
Le 10 janvier	72ans	SONNTAG Nicole née Kauffmann
Le 15 janvier	83ans	ZIMMERMANN Monique née Gabriel
<b>Le 24 janvier</b>	<b>90 ans</b>	<b>PEIROTES Germaine née Weigel</b>
Le 24 janvier	89 ans	HEINTZ Joseph
Le 29 janvier	82 ans	ZIMMERMANN Catherine née Guthans
<b>Le 30 janvier</b>	<b>80 ans</b>	<b>WEBER Roger</b>

### EN FEVRIER

Le 9 février	91 ans	FRITZ Joseph
Le 9 février	76 ans	ZIMMERMANN Bernadette née Fontaine
Le 14 février	84 ans	STROHM Emile
Le 15 février	76 ans	HERBEIN Thérèse née Gsoeld
Le 21 février	81 ans	LOEHR Marie Louise née Heilmann
Le 22 février	87 ans	ZIMMERMANN Marguerite née Burgard
Le 28 février	78 ans	ZIMMERMANN Gérard

### DECES :

Le 16 novembre 2019, Mme RAUCH Laurence née RICHTER, 65 ans



Si vous ne désirez pas figurer sur l'une des ces pages (Anniversaires à partir de 70 ans, photographies des événements heureux, publications des prochains événements heureux), veuillez le signaler à la mairie afin de retirer vos noms des listes de diffusion). **MERCI!**

## PHARMACIES DE GARDE 3237

(Liste prévisionnelle sous réserve de changement de dernière minute...)

JANVIER	
01/01/2020	Seebach
12/01/2020	Herrlisheim
18/01/2020	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
19/01/2020	Lauterbourg
25/01/2020	Wissembourg BILMANN
26/01/2020	Seebach
FEVRIER	
01/02/2020	Betschdorf
02/02/2020	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
08/02/2020	Merkwiller
09/02/2020	Wissembourg Billmann
15/02/2020	Wissembourg Billmann
16/02/2020	Betschdorf
22/02/2020	Wissembourg Pharmacie de la Paix
23/02/2020	Merkwiller
29/02/2020	Pharmacie de la Paix
MARS	
01/03/2020	Wissembourg Billmann

### PERMANENCES DE GARDE MÉDICALE LOCALE

En l'absence des médecins traitants,  
de samedi midi à lundi 7 heures :

Urgence vitale : ☎ 15

Médecin de garde : ☎ 03.69.55.33.33

### TOURS DE GARDE DES INFIRMIER(E)S

Répondeur téléphonique 24H/24H

Cabinet LAUTERBOURG :

( 03.88.54.67.72)

Cabinet SALMBACH :

( 03.88.53.64.65)

### Kinésithérapeute à MOTHERN

Mme. SCHMITT Sophie

☎ 06.82.14.31.19

### TAXI Philippe PONS

4 rue de la Haute Vienne à NEEWILLER

tel 06 18 88 32 94

philippepons67@sfr.fr

### HORAIRES DE BUS

[www.vialsace.eu](http://www.vialsace.eu)

pour l'ensemble des lignes du réseau67

[www.ctbr67.fr](http://www.ctbr67.fr)

pour les lignes exploitées par la CTBR

### SERVICES UTILES

#### URGENCES

SAMU	15
POMPIERS	18 ou 112
POLICE SECOURS	17
GENDARMERIE	03 88 94 80 12
SOS MAIN	03 88 14 42 57
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37
SOS ENFANTS DISPARUS	116 000

#### AMBULANCES :

GREINER	03 88 86 51 43
ROLAND	03 88 86 31 43

Date de parution : 07/01/2020

### RAMONAGE - LA BROSSE D'ALSACE MOTHERN

☎ 03.88.49.84.35

✉ [contact@labrosse-alsace.com](mailto:contact@labrosse-alsace.com)

Facebook : La Brosse d'Alsace

### MAIRIE ET AGENCE POSTALE DE NIEDERLAUTERBACH

17 Rue de l'Ecole 67630 NIEDERLAUTERBACH

☎ 03.88.94.30.06

✉ [mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr](mailto:mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr)

Lundi, Mercredi et Vendredi : 9h30 à 11h00

Mardi : 15h00 à 16h15

Jeudi : 17h00 à 18h00

Permanence de M. le Maire Jeudi : 17h00 à 18h00